

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 22 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	35

Objet de la délibération
FINANCES Contributions statutaires 2021
Référence
5_20210322_7.6.2

Date de la convocation
17/03/2021

Date d'affichage
25/03/2021

L'année deux mille vingt et un, le vingt-deux mars à 09 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence en raison des mesures sanitaires, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Mme FOURÉ, M. DECLE, Mme VERRIER, RIFFLART, Mme DELÉTRÉ, DARRAGON, GEST, Mme RODINGER, RENAUX, Mme PINON, BOCQUILLON, CAPELLE, Mme THIEBAUT, SUIN, FRANCOIS, GAILLARD, DELFOSSE, Mme CARON-DECROIX, WATELAIN, DESFOSSÉS, STOTER, Mme DE WAZIERS, LENGLET, MAGNIER, PETIT, DURIEUX, THUILLIER, Mme LEROY, BABAUT, CHEVIN.

Excusés ayant donné procuration :

Mme VANDEPITTE a donné pouvoir à M. DECLE
M. DOVERGNE a donné pouvoir à M. CAPELLE
Mme Anna-Maria LEMAIRE a donné pouvoir à Mme CARON-DECROIX
Mme HIVER a donné pouvoir à M. MAGNIER
M. DINOARD a donné pouvoir à M. BABAUT

Excusés, absents : M. MERCUZOT, SAVREUX, FOUCAULT, Mme SAVARIEGO, THÉVENIAUD, DESSEAUX, DEBART, DUFOUR, OURDOUILLÉ, SURHOMME, Mme QUIGNON, DELNEF, Mme Annick LEMAIRE, CLIQUET, BOHIN, NOBLESSE,

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. DECLE

Après adoption du budget 2021 et comme décidé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, les contributions dites « statutaires » 2021 seront identiques à 2020. Elles feront l'objet d'un appel à cotisation pour l'acompte en mars 2021 (acompte = 66% de la contribution 2020) et pour le solde en juin 2021.

Contributions dites « statutaires »

	Contributions 2020	Acomptes 2021	Soldes 2021
Communauté d'agglomération Amiens Métropole	512 550,00	338 283,00	174 267,00
Communauté de communes Territoire Nord Picardie	50 150,00	33 099,00	17 051,00
Communauté de communes Somme-Sud-Ouest	58 650,00	38 709,00	19 941,00
Communauté de communes Nièvre et Somme	45 050,00	29 733,00	15 317,00
Communauté de communes Avre-Luce-Noye	35 700,00	23 562,00	12 138,00
Communauté de communes du Val-de-Somme	41 650,00	27 489,00	14 161,00
Communauté de communes du Grand Roye	52 700,00	34 782,00	17 918,00
Communauté de communes du Pays du Coquelicot	53 550,00	35 343,00	18 207,00
TOTAL	850 000,00	561 000,00	289 000,00

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Valide le versement, par les E.P.C.I., des contributions statutaires 2021 selon les montants mentionnés dans le tableau ci-dessus.
- Valide que le versement s'effectuera via un acompte en mars 2021 et le solde en juin 2021.
- Inscrit la recette au B.P. 2021 – Chapitre 74 Art. 74751.

Fait et délibéré le 22 mars 2021
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,



Le Président,
P. RIFFLART

(Handwritten signature in blue ink)



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois

Utilisateur : Leriverend Emilie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	520210322762
Date de la décision :	2021-03-22 00:00:00+01
Objet :	FINANCES - CONTRIBUTIONS STATUTAIRES 2021
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.6.2 - autres
Identifiant unique :	080-200082063-20210322-520210322762-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à emilie.leriverend@grandamienois.com

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-200082063-20210322-520210322762-DE-1-1_0.xml	text/xml	912
Nom original :		
Délib5_Contributions statutaires 2021.pdf	application/pdf	121836
Nom métier :		
99_DE-080-200082063-20210322-520210322762-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	121836

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 mars 2021 à 10h49min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 mars 2021 à 10h49min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 mars 2021 à 10h49min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 mars 2021 à 11h45min29s	Reçu par le MI le 2021-03-23